

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-08-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1840 DE MANIÈRE À MODIFER LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DU SECTEUR DE LA RUE DU NORD.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le Règlement numéro 1840-08-2021 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue du Nord.

Ce règlement a pour objet de modifier les affectations du sol du secteur de la rue du Nord par l'agrandissement de la zone résidentielle de forte densité à même une partie de la zone commerciale et industrielle.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 août 2021, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 10 septembre 2021.

La greffière adjointe

Audrey Gagné